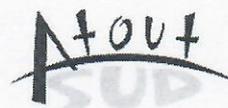


1991



Ministère de la Femme, de la Famille
Internationale et
du Développement Social



ONG de Solidarité

"PENSER ENSEMBLE, ANIMER ENSEMBLE, AGIR ENSEMBLE"

**PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET APPROPRIATION CITOYENNE
DES OMD DANS LES REGIONS DE MATAM – SAINT LOUIS – LOUGA – DIOURBEL
« PACOM »**

Document de Projet

Novembre-Décembre 2005

ATOUT-Sud ONG de solidarité internationale, à statut consultatif aux Nations Unies
16 rue Rébéval – 75019 PARIS – FRANCE

SOMMAIRE

I. Justification du projet

1.1- Contexte national

1.1.1 - Le processus de décentralisation

1.1.2 - La lutte contre la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement

1.2 - Le contexte local

1.3 - Raisons pour l'appui de Atout Sud

2. Cadre logique

3. Objectifs, résultats, activités et options stratégiques

3.1 Objectifs de développement et objectifs immédiats

3.2 Résultats directs des activités

3.3 Les options stratégiques

3.3.1 - Stratégies de lutte contre la pauvreté

3.3.2 - Promotion et gestion du développement local dans le cadre d'un système de planification participative

3.3.3 - Stratégie d'atteinte des OMD

3.3.4 - Stratégie de communication adaptée à la diversité des acteurs locaux

4 Le dispositif financier

4.1 - La gestion des fonds

4.2 - Principes de financement des services collectifs de base et des initiatives économiques locales

4.3 - Le système d'allocation des fonds

4.3.1 - Le comité d'attribution des financements

4.3.2 - Le comité d'octroi des fonds

5. Composantes

5.1 - Femmes et citoyenneté

5.2 - Codéveloppement et financement du développement local

5.3 - Solidarité intercommunale

6. Approches

6.1 - Appui au développement des économies locales

6.2 - Renforcement des capacités locales

7. Impact sur les politiques nationales et capitalisation d'expériences

8. Cadre institutionnel et arrangements pour la mise en œuvre

8.1 - Dispositif de mise en œuvre (schéma institutionnel)

8.2 - Expérimentation d'une phase pilote

8.3 - Responsabilités des parties contractantes

9. Les hypothèses de base et les risques

9.1 - Hypothèses de base

9.2 - Les risques et leur gestion

10. Stratégies de désengagement du projet (relève nationale)

11. Suivi évaluation

11.1 - Suivi

11.2 - Evaluation

12. Plan d'opération du programme

13. Budget

13.1 - Budget ATOUT SUD

13.2 - Budget à rechercher

13.3 - Budget de contreparties (Etat, Collectivités, OCB...)

14. Annexes

Préambule

A cette phase de mi parcours, il appartient aux populations de s'approprier les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les Etats ont approuvé ces objectifs. Pour autant, ils ne parviennent que difficilement aux résultats escomptés. Quelles que soient les volontés politiques, les approches macro économiques souffrent d'une insuffisante proximité avec les personnes les plus vulnérables.

Les déclinaisons des OMD au niveau national, régional, local sont le plus souvent encore beaucoup trop généralistes.

Les Objectifs du Millénaire offrent donc, pour la démarche de démocratie participative à la base, une remarquable opportunité. Leur réalisation oblige au partenariat multi acteurs, aux transversalités, au refus des fragmentations excessives.

Pour Atout-Sud-Femmes et Développement, l'alliance société civile – institutions - collectivités est une alliance stratégique qu'il nous faut faire vivre dans l'action comme dans l'élaboration.

La société civile n'a pas pouvoir de transformer la réalité sans le concours de partenaires institutionnels, et les institutions n'ont pas accès aux mouvements souterrains, aux aspirations les plus profondes, parfois non formulées, des populations.

De même nous croyons à la nécessité d'une alliance stratégique entre les sociétés civiles du Nord et du Sud : les réseaux de solidarité, par delà les continents, fondés sur des valeurs communes et des objectifs définis ensemble, sont seuls à même de contrecarrer les réseaux financiers lorsqu'ils dérivent.

En ce sens, les migrants ont un rôle fondamental à jouer qui ne se borne en aucun cas à l'investissement financier. Passeurs de culture, ils contribuent à cette « culture de la tolérance du quartier à la planète ». Se faisant reconnaître dans une société multiculturelle, ils contribuent à la connaissance des pays d'origine comme des pays d'accueil. La coopération décentralisée et l'intercommunalité relèvent d'une même démarche. Certes, elles impliquent l'échange de bonnes pratiques pour une meilleure gouvernance, mais également elles doivent permettre la mise en commun des capacités humaines, des potentiels, le partage des informations et des partenariats.

Un processus éducatif doit être élaboré et nécessite la plus grande attention. Le programme, que modestement l'ONG Atout-Sud-Femmes et Développement propose au Ministère de la Femme, de la famille, et du Développement Social, au PNUD et à d'autres partenaires, est en fait un programme d'accès à la citoyenneté tant il est vrai que la lutte contre la pauvreté est partie intégrante de la démocratie sociale et politique. Dans ce cadre, les groupes les plus vulnérables, les femmes, les jeunes, notamment, sont des acteurs privilégiés. A travers l'accès aux services de base, le développement des activités génératrices de revenus, la formation à l'excellence, c'est de pouvoir civique qu'il s'agit.

« Le développement humain ne se divise pas »

ONG Atout Sud Femmes et Développement
Dakar, Décembre 2005

I – JUSTIFICATION DU PROJET

Le présent programme s'inscrit dans le cadre des objectifs du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DRSP) élaboré par le Gouvernement du Sénégal suite à l'éligibilité du pays à l'initiative PPTTE (pays pauvres très endettés).

Il est le résultat d'une démarche partenariale initiée entre l'ONG Atout Sud et le Ministère de la femme et de la famille et traduit leur commune volonté d'appuyer les groupes particulièrement vulnérables dans la lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre de sa formulation, l'ONG a effectué des missions au Sénégal et notamment dans les régions pauvres ciblées par le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social (Matam, Saint Louis, Louga).

Une mission exploratoire s'est déroulée du 21 au 29 octobre 2004 suivie d'une mission de formulation du 13 au 29 décembre 2004, lesquelles ont permis d'énoncer les grandes orientations, d'identifier les partenaires, les modalités d'intervention et de déterminer la nécessité d'une phase pilote qui sera consolidée et élargie aux autres régions.

Atout Sud et son partenaire, le ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social, ont décidé d'engager dès septembre 2005 une phase pilote avec la mise en place de petits projets, une campagne de sensibilisation sur les OMD, la création de cadres de concertation et un processus éducatif d'appropriation citoyenne des OMD. Cette phase qui s'étendra sur vingt quatre mois permettra la mise en place graduelle du comité de pilotage et des collectifs locaux et d'entreprendre un certain nombre d'actions démonstratives. Elle favorisera aussi les partenariats multi acteurs mentionnés dans les fiches projets (voir annexe).

Le programme cible cinq régions : Diourbel, Saint-Louis, Ziguinchor, Matam et Louga. Il indique de manière précise les différentes étapes du projet, le processus de suivi et d'évaluation avec un cadre logique, des indicateurs d'évaluation, le dispositif de pilotage et le budget.

Les activités se dérouleront sur la base d'une approche graduelle qui propose de tester la phase pilote à Matam (une région en chantier). L'expérience sera ensuite étendue aux autres régions.

1.1 Contexte national

- **Statistiques socio-économiques (2004)¹**

Superficie	:	192,162 Km ²
Climat	:	Soudano-saélien

Taux de croissance annuelle (1995-2015)	:	2.6%
Population urbaine	:	44%
PIB par habitant	:	\$600
Taux de croissance du PIB réel	:	5,3 %
Taux d'alphabétisation	:	33%
Taux brut de scolarisation	:	79%
Accès aux services de santé	:	90%
Taux de mortalité infanto juvénile	:	142,5 %
Taux de mortalité maternelle	:	510%0
Taux de malnutrition (- de 5ans)	:	23 %
Accès à l'assainissement	:	37%
Accès à l'eau potable	:	63%
Espérance de vie	:	54 ans
Population sous le seuil de pauvreté -\$1/jour	:	54%

- **Contexte économique et social: reprise économique timide et développement humain précaire**

Le Sénégal s'est engagé depuis les années 80 dans des programmes successifs d'Ajustement Structurel avec la Banque Mondiale et le FMI, dans le but de créer de meilleures conditions de retour à une situation de croissance durable en mettant en œuvre les réformes structurelles nécessaires.

Malgré les réformes engagées et les performances réalisées, l'économie sénégalaise reste marquée par des contraintes structurelles qui maintiennent de larges couches de populations dans la pauvreté.

Selon l'Enquête sur les Priorités réalisée en 1993, 32% des ménages sénégalais vivent en dessous du seuil de pauvreté qui est défini à 3,324 FCFA par habitant et par mois (4,334 FCFA pour le milieu urbain et 2,651 FCFA pour le milieu rural).

Selon les résultats de l'enquête budget consommation ESAM-II (2001/2002), la proportion des ménages pauvres s'est réduite passant 57,9% à 48,5% sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à 2.400 calories par personne et par jour (enquête, ESAM-I de 1994). Quant à la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, elle serait passée selon les données de l'ESAM-II de 67,9% en 1994 à 57,1% en 2001/2002 correspondant ainsi, à une diminution de 10,8% de l'incidence de la pauvreté sur la période.

Les inégalités demeurent élevées et se sont même légèrement creusées selon le dernier diagnostic de la pauvreté établi à l'occasion de la préparation du nouveau DSRP: 48,2% des revenus sont détenus par 20%

Population : 10.3 millions

Taux brut de scolarisation : 79%

des sénégalais les plus riches. Les 20% les plus pauvres disposeraient de 6,4% des revenus

Ce faible niveau de développement humain a eu un effet immédiat sur les stratégies collectives et individuelles pour lutter contre la détérioration de niveau de vie des populations. Trois formes de stratégies de survie ont été adoptées par les ménages : *l'informalisation* de l'économie pour améliorer les revenus et offrir des produits à des prix abordables, *optimisation des ressources disponibles* en adoptant un mode de consommation économique qui donne la priorité aux produits alimentaires et enfin le recours au *système de solidarité traditionnelle* qui est la famille élargie. Ces stratégies se traduisent par de nouveaux comportements des populations vis à vis de la prise en charge du développement. En effet, il y a une multiplication des initiatives dans tous les domaines de la vie sociale, portées par les populations (groupements de femmes, associations de jeunes, comités de quartiers, groupements socioprofessionnels, etc...) qui aspirent à une participation plus large dans la gestion de leur devenir.

L'émergence d'éléments de développement local à travers l'accroissement de la participation des populations au développement communautaire pour répondre aux besoins essentiels (autoproduction et services sociaux collectifs) s'affirme de plus en plus dans un contexte politique et institutionnel marqué par la décentralisation.

1.1.1 Processus de Décentralisation

Après les indépendances, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation progressive et réaliste :

- en 1960, le statut de commune de plein exercice est élargi à vingt neuf agglomérations urbaines
- en 1966, l'Etat institue un code de l'administration communale à travers la loi 66-64 du 30 juin 1966
- en 1972, la loi n° 72-25 du 25 avril 1972 crée les communautés rurales. De fait, plus organes de consultation que de décision, ces collectivités étaient soumises à l'étroite tutelle des sous préfets qui approuvaient préalablement les décisions du conseil rural et étaient l'organe d'exécution de la communauté rurale
- en 1990, la loi n°90-35 modifie à nouveau le code de l'administration communale et verse les communes à statut spécial dans le droit commun,
- en 1990, la loi n°90-37 retire la gestion des communautés rurales aux sous Préfets et la remet entre les mains du président du conseil rural ; en dépit de l'autonomie de gestion reconnue à la communauté rurale, elle demeure sous l'étroite tutelle de l'Etat et soumises au contrôle à priori de l'essentiel de ses délibérations et actes.

- en 1996, les lois sur la Régionalisation modifient à nouveau le code des collectivités locales, avec des innovations d'importance portant sur :
 - le transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales sur neuf domaines d'activité : urbanisme , aménagement du territoire, domaine, éducation, santé, jeunesse et sport, culture ; environnement, planification.
 - la région, simple unité administrative, devient collectivité locale ;
 - la commune d'arrondissement est instituée au niveau de la région de Dakar (43CA) ;
 - au plan constitutionnel, la mise en œuvre du principe de la libre administration des collectivités locales et des conseils locaux (conseil régional, municipal et rural), élus au suffrage universel, dans le respect des lois et règlements conformément aux articles 56 et 90 de la constitution.
 - l'adoption d'une loi organique relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et de certaines fonctions administratives.

Ces dispositions concernent 11 régions, 67 communes et 320 communautés rurales administrées par des conseils élus au suffrage universel et dotés de l'autonomie financière.

Aujourd'hui, l'organisation territoriale du Sénégal se présente comme suit :

- ✓ au niveau des organes déconcentrés de l'Etat, la pyramide des institutions est la région, administrée par un Gouverneur, le département (Préfet), l'arrondissement (Sous-préfet). Les représentants de l'Etat ont la charge de contrôle des actes des collectivités locales.

au niveau des collectivités locales, la région, les communes et les communautés rurales. Les organes sont élus au suffrage universel pour une durée de cinq ans.

L 'Etat a institué deux fonds en appui à la politique de décentralisation et aux collectivités locales :

- *Le Fonds de Dotation, FDD*, destiné à compenser les charges de fonctionnement découlant du transfert des compétences aux collectivités initialement exercées par l'Etat.

- *Le Fonds d'équipement des collectivités locales (FECL)*, destiné à subventionner les programmes d'investissement des collectivités locales, et à payer en partie les contreparties nécessaires à la mobilisation des financements extérieurs. Le fond est réparti entre les trois niveaux des collectivités locales : une enveloppe globale d'émission de près du 1/3 est répartie entre les régions selon les critères de superficie et de la population ; la part des communes comporte une dotation dite ordinaire et une dotation dite fonds de concours ; la part des communautés rurales comprend l'allocation des fonds de concours spéciaux versés aux communautés rurales ayant présenté des projets d'investissements générateurs de recettes ou réputés prioritaires pour leur développement.

1.1.2 La lutte contre la pauvreté et les OMD

Malgré les réformes engagées et les performances réalisées, l'économie sénégalaise reste marquée par des contraintes structurelles : la faible productivité de l'appareil de production due entre autres à la chute de la culture arachidière, la baisse de fertilité des sols, l'irrégularité des pluies, le fort taux d'accroissement démographique.

Ces conditions ont entraîné une paupérisation des couches de populations de plus en plus larges. En 1995 57,9 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté soit 65 % de la population sénégalaise.

Cette situation a eu des répercussions sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'Etat pour les services sociaux :

- ✓ le secteur de la santé est faiblement doté en infrastructures et en personnel. Il se pose un problème d'accès aux structures sanitaires performantes. Ces insuffisances se traduisent par une situation alarmante : le paludisme est la première cause de morbidité, le taux de mortalité infantile se situe à 58/1000, l'infection du VIH/SIDA progresse malgré une faible prévalence, ...
- ✓ dans le secteur de l'éducation, le taux d'analphabétisme se situe à 39,1 % 0 avec des disparités entre hommes et femmes et entre les régions.
- ✓ Le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement est marqué par une forte demande non encore satisfaite. En 1996, 63 % seulement de la population sénégalaise a accès à l'eau potable à domicile ; 19 % à une distance inférieure à 100 mètres. En milieu rural, 44 % de la population ont accès à l'eau potable. Le taux d'accès à l'assainissement est de 37 % de manière globale.

Ce faible niveau de développement humain a eu un effet immédiat sur les stratégies collectives et individuelles pour lutter contre la détérioration de niveau de vie des populations. En effet, il y a eu l'émergence d'une participation plus accrue des populations au développement communautaire pour répondre aux besoins essentiels.

1.2 Le contexte local

Le contexte de développement national est marqué par un déséquilibre spatial et socioéconomique persistant entre la région de Dakar et les autres régions. La région de Dakar occupe 0,3 % du territoire national, abrite 22 % de la population totale du pays : c'est la région la plus densément peuplée (4.147 hbts/km²) et concentre l'essentiel de la richesse économique nationale. Elle regroupe plus de 46 % des fonctionnaires sénégalais, 95 % des entreprises industrielles et commerciales, 87 % des emplois permanents, 55 % de la production intérieure brute.

En laissant s'installer le mouvement actuel de croissance démographique d'urbanisation et de concentration des services, une macrocéphalie de Dakar s'est installée au détriment des autres régions qui perdent l'essentiel de leur potentiel humain et économique.

1.2.1 Caractéristiques des régions ciblées

Les cinq régions ciblées (Saint-Louis, Matam, Louga, Diourbel, et Ziguinchor) se répartissent dans des zones naturelles possédant chacune des particularités dues à l'évolution historique de l'occupation des sols et des systèmes de production agricole, industrielle et de services :

- la vallée du fleuve Sénégal au Nord (régions de Saint-Louis et Matam), vestige d'une forêt galerie, est fortement marquée par son agriculture irriguée (barrages de Diama et Manantali), l'élevage traditionnel, lui-même de plus en plus lié à l'agriculture.
- le centre du Sénégal, le ferlo (région de Louga), est une zone de transhumance et d'élevage extensif où se profile l'espoir de revitaliser les vallées fossiles à partir des eaux du fleuve Sénégal.
- Le centre-ouest constitué par le bassin arachidier (régions de Diourbel et Fatick), possède des sols si épuisés qu'ils ne supportent plus une agriculture itinérante
- Le sud-ouest du pays (Ziguinchor) comprend la Casamance des forêts, mangroves et rizières où une bonne pluviométrie et le dynamisme des populations peuvent favoriser la diversification et l'intensification agricole et fruitière.

1.2.2 Présentation des régions

- **La région de Saint-Louis** (12 communes, 28 communautés rurales)

Elle s'étend sur 44 117 km² (22,4 % du territoire national) et compte 688767 habitants, sa densité est de 36 hbts/km². Son taux d'urbanisation est de 36,5 %.

Elle dispose d'importantes ressources en eau de surface et en sols fertiles, de vastes espaces pastoraux et un cheptel important. Elle connaît une activité de pêche maritime et continentale dynamique, en raison d'une frange maritime importante. Elle dispose aussi de ressources touristiques. Ses potentialités agro-industrielles sont énormes (riz, canne à sucre, tomate). C'est aussi un important centre culturel, universitaire, scolaire et hospitalier.

Son développement est contrarié par une pluviométrie déficitaire, une dégradation continue des pâturages, une progression lente des aménagements hydro-agricoles, une faible intégration agriculture/élevage, des problèmes de commercialisation de la production ainsi que des facteurs structurels liés :

- aux formes d'organisation du monde paysan et aux systèmes d'exploitation,
- au statut juridique des terres,
- à la répartition de l'eau dans le cadre de l'OMVS.

- **La région de Matam** (7communes, 14 communautés rurales)

C'est en 2002 que l'ancien département de Saint-Louis a été érigée en région. La région de Matam couvre une superficie de 29 245 km². sa population est de 423041habitants, soit 15 hbts/km². Son taux d'urbanisation est de 13,9 %.

La région de Matam est pour l'essentiel située dans le bassin sédimentaire sénégal-mauritanien dont la lithologie rend aléatoire la réussite des ouvrages de captage. Les conditions climatiques globalement sévères et les ressources hydrauliques parfois difficilement mobilisables, sont les principaux facteurs défavorables au développement de la région, par ailleurs pénalisée par son éloignement des grands centres urbains et des difficiles conditions d'accès. Ainsi, les performances des systèmes de production à dominante essentiellement agricole et pastorale occupant la quasi-totalité de la population sont sensiblement affectées par ces facteurs.

La région de Matam est subdivisée en trois zones écogéographiques : le walo, le ferlo et le diéri :

- ⇒ Dans le Walo, malgré une pluviométrie particulièrement favorable durant ces dernières années, les cultures de décrue sont rendues aléatoires du fait d'une moindre amplitude et du faible étalement des crues suite à la mise en service du barrage de Manantali. Cette situation combinée aux caractéristiques du milieu humain induit une réelle précarité dans la couverture des besoins alimentaires de base. Dans les conditions actuelles de la région, la production rizicole irriguée s'avère être la seule opportunité pour atténuer de manière structurelle les déficits céréaliers ainsi occasionnés et de ce fait constitue la principale alternative à l'émigration
- ⇒ le Ferlo situé dans la partie sud est caractérisé par une faible densité en ouvrages et la vétusté de certains équipements qui induisent une forte pression du cheptel sur le pâturage autour des points d'eau fonctionnels. Le réseau hydrographique, moins marqué et plus diffus, est faiblement actif et les quelques mares existantes sont de faibles capacités ou généralement tarées deux mois après la saison des pluies. Les nappes phréatiques exploitables au moyen des puits sont profondes de plus de cinquante mètres ; la formation du maestrichien est celle qui présente les meilleures qualités hydrodynamiques mais sa mobilisation nécessite des forages profonds.

⇒ le Diéri, situé entre le Walo et le Ferlo, est une zone de transition à plus forte activité non agricole. Les ressources hydrauliques disponibles et facilement mobilisables sont malheureusement limitées. Les terres surplombent le lit majeur du fleuve mais les sols sont sablonneux. Il s'y ajoute la dépendance à une pluviométrie déficitaire qui augmente la précarité la zone.

- **La région de Louga** (4 communes, 48 communautés rurales)

Elle s'étend sur 29 188 km². Sa population atteint 677533 habitants, soit une densité de 26,8 hbts/km². Son taux d'urbanisation est de 18,6 %.

Son économie, essentiellement rurale, est caractérisée par une agriculture pauvre et un système d'élevage extensif et peu productif. Elle dispose, cependant, de potentialités importantes au plan pastoral (cheptel) et horticole (oignons et pommes de terres) et pourrait tirer un profit considérable dans l'aménagement des vallées fossiles.

Le Conseil Régional doit résoudre avec ses voisins du Nord et du Sud le phénomène de transhumance du bétail et trouver des solutions durables à l'emploi d'une jeunesse dont la préoccupation principale est d'émigrer.

- **La région de Diourbel** (3 communes, 32 communautés rurales)

Elle s'étend sur 4359 km² et compte 1 049 954 habitants. Sa densité est de 214 hbts/km². son taux d'urbanisation est de 8,7 %. C'est une région essentiellement agricole, caractérisée par une dégradation prononcée des sols, une faible disponibilité des pâturages et une absence de forêts. Cependant, elle a des potentialités au plan artisanal.

Les conditions de vie difficiles prédisposent sa population à une forte émigration vers Dakar et les pays occidentaux.

La région constitue un centre religieux et culturel important animé par la communauté mouride qui a son centre à Touba. Cette localité est caractérisée par une forte expansion urbaine qui se manifeste également dans la ville voisine de Mbacké. Le chef-lieu de la région, par contre, enregistre une crise démographique et économique liée à une baisse de plus de 80 % des activités de l'huilerie SONACOS.

Les régions de Louga, Diourbel, Kaolack et Fatick qui ont constitué jusqu'à une époque récente le bassin arachidier sont tenues d'aborder une reconversion radicale du fait des chutes de production agricole, de l'émigration des ruraux vers Dakar et l'extérieur, et de la croissance du secteur commercial informel.

- **La région de Ziguinchor** (4 communes, 25 communautés rurales)

Elle couvre 7339 km² et sa population s'élève à 437986 habitants. Sa densité est de 60 hbts/km², son taux d'urbanisation est de 43,5 %.

La région de Ziguinchor est très arrosée et boisée ; elle dispose d'un réseau hydrographique important. Son potentiel agricole et forestier est très élevé. Ce sont les systèmes de production qui doivent faire l'objet d'amélioration et d'adaptation au contexte écologique (salinisation des sols). Il y a lieu de prévenir la régression des terres cultivables et l'exploitation des forêts.

L'enclavement des zones de production est un frein à l'accroissement des productions variées qu'on y trouve. Elle dispose d'une faible activité industrielle (huilerie, pêche) et d'atouts importants au plan touristique et probablement au plan minier (indice de pétrole).

La zone naturelle de Casamance qui abrite les régions de Kolda et Ziguinchor connaît depuis quelques décennies une crise insurrectionnelle qui pénalise les efforts entrepris pour son développement. L'Etat s'est engagée résolument à asseoir rapidement le processus de paix pour pouvoir mettre en œuvre les actions de développement. Un lancement visible de quelques opérations permettrait aux populations de croire à la reconstruction de leur région.

1.3 Raisons pour l'appui de « Atout-Sud »

Atout Sud est une association loi 1901 de droit français qui œuvre pour la promotion d'un développement international fondé sur la solidarité économique et la reconnaissance interculturelle, conformément à sa charte fondatrice. Elle inscrit son action dans une logique de projet qui met en réseau acteurs européens et acteurs du Sud autour d'un partenariat égalitaire et fondé sur des valeurs de réciprocité. Ses principaux partenaires sont le mouvement social, les collectivités locales, les acteurs économiques.

Elle est membre de plusieurs associations, dont le CRID, Solidarité laïque et dispose d'un statut consultatif aux Nations Unies. Elle participe à de nombreux programmes de développement social et solidaire en Europe et dans les pays du Sud, notamment sur des thématiques qui présentent des enjeux importants de société : enfants de la rue, femmes et droits sociaux, situation des migrants, etc ...).

C'est dans cette optique et sur cette échelle de valeurs qu'Atout Sud a décidé de nouer un partenariat avec le Ministère de la Femme sur la problématique de lutte contre la pauvreté au Sénégal.

Ce partenariat intervient dans un contexte où la pauvreté continue de persister, malgré les efforts importants accomplis par le gouvernement du Sénégal et les collectivités locales au plan économique et social à travers de nombreux programmes de développement (AFDS, PNIR, PLCP/BAD, PAREP, etc).

En effet, la pauvreté continue d'affecter de nombreux groupes sociaux dans le pays fortement marqué par une baisse considérable des précipitations ces dix dernières années, une invasion des criquets, une progression des maladies endémiques (paludisme, etc) et du sida. Cette situation s'est traduite par un manque d'activités notoires chez les femmes et les jeunes ainsi qu'un exode

massif vers la capitale et une migration forcée vers l'Europe en particulier. Les villes ciblées par le programme sont plus affectées par ces phénomènes.

L'ONG Atout-Sud en le Ministère de la Femme et de la Famille ont décidé d'un commun accord d'expérimenter un programme novateur, qui est une démarche opérationnelle, basée sur des principes directeurs et des outils innovants et qui valorisent la participation citoyenne et les cultures locales au profit de la lutte contre la pauvreté et du développement local.

Ce programme constitue ainsi une opportunité réelle pour l'Etat et les collectivités locales d'avoir une démarche nouvelle d'intervention afin de mieux faire face à la pauvreté croissante qui sévit dans leurs ville et campagnes.

1.4 Problèmes à résoudre

Malgré l'existence d'un cadre institutionnel de lutte contre la pauvreté et la présence de nombreux programmes de développement, la pauvreté continue de persister aussi bien en milieu urbain que rural, et ceci pour plusieurs raisons :

- Une faible implication des acteurs locaux dans le processus de développement local qui limite le degré d'appropriation des OMD ; pour la plupart Des projets, la participation est initiée à titre de faire valoir.
- La situation précaire des femmes et de jeunes qui entrave leurs droits sociaux à l'emploi, aux revenus, à l'éducation, à la santé et au mieux être de façon général ; elle explique leur très faible représentation au sein des instances locales de décision.
- Faible valorisation des ressources endogènes et des savoirs faire locaux qui affecte la vulnérabilité de certains groupes sociaux (jeunes, femmes, migrants).
- faible valorisation du rôle des migrants dans le développement social et économique local
- Faiblesse structurelle des espaces de dialogue et de concertation qui disparaissent à la fin des programmes
- faibles capacités d'innovation des associations de développement.
- Une faible capacité managériale des élus locaux qui se traduit par une absence de vision locale du développement territorial et humain ;cette situation est en rapport avec les faibles capacités institutionnelles des collectivités locales, liée en partie à la faiblesse des ressources humaines et à l'insuffisance des ressources financières ;
- La faiblesse d'un contrôle citoyen sur les moyens publics de la collectivité, source de manquements préjudiciables aux intérêts de la collectivité (exemple manque de transparence dans la gestion des recettes locales, recrutement du personnel sur des bases politiques, par conséquent manque de confiance des populations dans les conseils ruraux et les services de l'état);

Il ya lieu :

- Renforcer les capacités des élus locaux à promouvoir un développement participatif fondé sur une vision durable du développement. ;
- former les acteurs locaux au développement d'une culture citoyenne locale, et renforcer leurs capacités d'innovation au travers de projets mobilisateurs, notamment les femmes et les jeunes ;
- Valoriser l'apport des migrants en terme de savoir être, de savoir faire et de ressources financières au profit des économies locales.
- Renforcer de façon significative les capacités des femmes et contribuer à leur faire jouer un véritable rôle social et économique dans le développement.
- Favoriser une dynamique de mise en réseau et de partenariats entre acteurs concernés par les préoccupations de développement;
- promouvoir des réseaux professionnels au niveau des acteurs les plus dynamiques du développement local pouvant contribuer à leur insertion sociale dans le tissu économique local et régional
- Expérimenter des méthodologies nouvelles d'animation des dispositifs en vue de pérenniser les espaces de concertation et de dialogue.
- Favoriser le développement d'une véritable culture citoyenne fondée sur de réelles capacités d'initiatives et d'innovation.

La coopération décentralisée et le codéveloppement devront servir de levier pour accompagner les collectivités locales et les différents segments de la société civile dans la lutte contre la pauvreté et promotion du développement local.

II - LE CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME

Le cadre logique présenté ici contient la description sommaire du programme . Les indicateurs présentés seront affinés dès le démarrage de la phase « pilote » du programme, au moment de la mise au point du système de suivi et évaluation.

Axes d'intervention	Résultats/ Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification
1. Femmes et citoyenneté			
<p>Volets</p> <p>Lutte contre la pauvreté</p> <p>Objectif1 : ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institutions de crédits</p>	<p>soutenir les initiatives d'épargne locale, développer des emplois et revenus, favoriser les fonds d'appui aux initiatives féminines (AGR)</p> <p>mise en place de mutuelles</p>	<p>Augmentation des dépenses des ménages liées à l'habitat, à l'éducation et à la santé (ménages dirigés par des hommes et ménages dirigés par des femmes) Revenus générés par les activités du projet</p> <p>Nombre de mutuelles créées et consolidés Taux de pénétration Ratio épargne/crédits accordés par sexe Taux de remboursement des crédits accordés Nombre de personnes et groupements ayant bénéficié d'un crédit (répartition par type et sexe)</p>	<p>Enquête ménages et villages Evaluations participatives d'impact Enquête nutritionnelle Observations de terrain Rapports de suivi du projet Analyse de l'activité économique locale Exploitation des statistiques externes Autoévaluations périodiques des organes de gestion des mutuelles Audit organisationnel et financier annuel des mutuelles Suivi d'impact participatif Observations de terrain</p>

	O2 lutter contre l'exclusion	développer des projets d'intégration des couches défavorisées	Impacts des projets sur les couches défavorisées	
Education Formation	et O1 : accès à l'éducation, élimination de l'analphabétisme féminin	alphabétisation fonctionnelle en fonction des besoins exprimés vulgariser les campagnes de scolarisation des filles	Taux net de scolarisation des filles de moins de 15 ans	
O2 : améliorer l'accès à la formation professionnelle		identifier les besoins en formation octroi de bourses et de formations qualifiantes formation des responsables de groupements en management de projets	Taux d'insertion des jeunes filles après leur formation Degré d'autonomie en gestion de projets	
Femmes et santé O1 : Améliorer l'accès des femmes aux services de santé		création d'infrastructures de santé	Taux d'accouchements assistés Nombre d'infrastructures sanitaires fonctionnelles Taux de prévalence du paludisme Nombre de consultations pré et post natales	

	<p>O2 : renforcer les programmes de prévention et d'éducation de santé à la base</p>	<p>séances d'IEC sur l'hygiène, la santé reproductive en milieu scolaire et informel</p>	<p>Prévalence pondérale Vaccination des enfants de moins de 5ans contre les maladies</p>	
	<p>O3 : développer des initiatives de lutte contre les MST/SIDA</p>	<p>campagnes d'information et de sensibilisation création de structures relais et de mutuelles de solidarité</p>	<p>Taux de prévalence du SIDA chez les femmes Degré de contraception chez les femmes mariées Nombre de séances d'IEC organisées</p>	
<p>Petite Fille</p> <p>O1 : éliminer toutes formes de discrimination et pratiques préjudiciables aux femmes</p>		<p>renforcer la sensibilisation sur les droits de la femme</p>	<p>Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes</p>	
<p>O2 : promouvoir et éliminer toutes formes de lutte contre l'exploitation économique</p>		<p>constitution d'un groupe d'appui et de protection</p>	<p>A déterminer</p>	

	<p>O3 : sensibiliser les enfants et favoriser leur participation à la vie économique, sociale et politique</p>	<p>assistance aux enfants les plus vulnérables</p>	<p>Proportion d'enfants non insérés</p>	
<p>Femmes et Paix</p>	<p>O1 : élargir la participation des femmes aux organes de décision</p>	<p>encourager la participation des femmes aux instances de décision</p>	<p>Pourcentage de femmes dans les conseils locaux Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national</p>	
<p>O2 : formation, assistance aux femmes déplacées ou réfugiées</p>	<p>appuyer les ONG qui assistent les femmes déplacées</p>	<p>Taux d'insertion des femmes déplacées Revenus tirés des activités d'insertion</p>	<p>A déterminer</p>	
<p>O3 : éliminer les violations fondamentales des droits à la femme</p>	<p>dénoncer les manquements et violences faites aux femmes mise en place de réseaux de lutte pour la protection des droits de la femme</p>	<p>Couverture, fonctionnalité des réseaux de défense des droits à la femme</p>		

<p>2. Co-développement</p> <p>O1 : impliquer les jeunes dans le processus de développement local et leur participation à la citoyenneté</p>	<p>regroupement des associations de jeunes dans des organisations faitières</p> <p>soutenir les initiatives de développement à la base</p>	<p>Taux de chômage des 15 à 24 ans</p>	<p>Rapport Suivi-Evaluation</p>
<p>O2 : Promouvoir un mécanisme incitatif de mobilisation, de gestion et de valorisation de l'épargne des migrants vers le développement</p>	<p>identifier les projets locaux finançables</p> <p>Elaborer des projets</p>	<p>Part de marchés des migrants dans le financement des projets</p> <p>Elaboration de matrice de cofinancement des projets</p> <p>Transparence dans la gestion et la répartition des fonds</p>	
<p>O3 : promouvoir un système de communication efficace entre les migrants, collectivités locales et autres acteurs du développement local</p>	<p>mettre en place un site web destiné aux migrants sur les projets locaux et leurs investissements</p>	<p>Nombre de migrants ciblés</p> <p>Les ressources financières sont correctement affectées aux activités et aux tâches</p>	

- une concertation étroite femmes de la société civile et décideurs politiques. Cette concertation est nécessaire en raison de la multiplicité des acteurs, des formes d'interventions, des secteurs d'intervention et rend indispensable la création de dispositifs qui centralisent les informations, les coordonnent, et soient à même d'impulser des axes de réflexion et d'analyse. Ces dispositifs doivent avoir les moyens d'expertise nécessaire et un budget de fonctionnement pour garantir leur autonomie d'action.

5.2 Composante B : Co-développement et financement du développement local

La contribution des émigrés au développement de leurs régions d'origine est une réalité. C'est bien le cas dans nos régions d'intervention où les émigrés participent à la réalisation d'infrastructures de base en plus des transferts qu'ils effectuent pour les besoins familiaux. Ces transferts représentent une part non négligeable du PNB au Sénégal. Les transferts de fonds recensés dans la balance de paiement ont atteint près de 220 milliards en 2003.

Mais en dépit des innombrables efforts qu'ils consentent pour leur terroir et leur pays, subsistent des obstacles liés à une méconnaissance des besoins et priorités de leur communauté d'origine, et souvent à un déficit de communication entre les migrants, les exécutifs des collectivités locales, les partenaires de la coopération décentralisée et les partenaires au développement.

Le codéveloppement constitue une opportunité crédible pour mieux organiser les associations de migrants et structurer leurs initiatives, savoirs faire et ressources financières au profit d'un développement plus soutenu de leur localité et de leur pays d'origine. En même temps la réflexion conceptuelle doit être approfondi pour que l'enjeu culturel soit mis en exergue.

Des actions significatives sont envisagées :

- la définition d'un cadre de référence pour le codéveloppement , outil de référence proposant à la fois une définition claire et partagée des grandes lignes d'action et une éthique ; cette démarche permettra :

a) de développer des plateformes de dialogue au niveau local, national et international impliquant les réseaux existants d'autorités locales (Africités, CGLU, Forums...), les organismes régionaux (NEPAD, Union Africaine, Union Européenne, Conseil de l'Europe), les programmes de développement (Objectifs du millénaire pour le développement, programmes de réduction de la pauvreté,...) dans les politiques de codéveloppement ;

- b) de garantir une réelle participation des citoyens, des associations de la société civile et notamment d'émigrés, à l'élaboration et la mise en œuvre des projets de codéveloppement ;
- c) de proposer des cadres juridiques et des outils méthodologiques pour accompagner et enrichir les initiatives de codéveloppement.

En attendant la mise en place de cette convention internationale, le programme est fondé à développer des actions et stratégies adaptées aux contextes locaux d'intervention sur la base des politiques de codéveloppement initiées par les pays d'accueil des migrants sénégalais.

Deux axes d'intervention sont privilégiés :

- l'implication des jeunes dans le codéveloppement, en renforçant leur participation à la vie citoyenne et en valorisant leur apport à la diversité culturelle. En effet, pour les jeunes des pays d'origine, il est important de leur donner la possibilité de voyager, de venir au Nord, pour briser l'image idéaliste attachée à la migration. Le codéveloppement a aussi pour rôle d'ouvrir à ces jeunes des perspectives au sein de leur propre communauté ;
- la mobilisation et la valorisation de l'épargne des migrants au profit du développement de leur région.

Ce programme initié par le Ministère de la Famille en partenariat avec l'OIM et Atout Sud vise à accroître les échanges entre les migrants et leur communauté d'origine, à travers des réseaux et liens de communication, d'une part, et à créer ou renforcer les mécanismes susceptibles de favoriser une meilleure implication des migrants dans la lutte contre la pauvreté à travers la conception et la mise en œuvre de projets d'investissement constructifs, générateurs d'emplois et de revenus d'autre part.

Les stratégies consistent à :

- identifier les besoins et spécifiques ainsi que les créneaux porteurs en matière d'investissement ;
- initier un cadre de partenariat entre les collectivités locales, les émigrés et les collectivités territoriales françaises. Les associations de migrants jouent un rôle de « passeurs » entre le sud et le nord ;

- canaliser l'épargne des migrants à travers un fonds régional de développement qui sera bonifié par d'autres sources notamment celles de la coopération décentralisée de partenaires au développement.

5.3 Composante C : solidarités intercommunales

L'intercommunalité est devenue une nécessité et un impératif pour le développement local et international. Le programme incitera les autorités administratives et les élus locaux à prendre véritablement conscience de cette donne.

Par ailleurs, la coopération décentralisée étant un levier pour le développement, elle peut aider à structurer les initiatives citoyennes à travers des échanges d'expérience, de savoir être et de savoir faire, sans compter les ressources techniques et financières que peut procurer cette forme de coopération. De plus, le programme s'attachera à développer à travers la coopération décentralisée, le métissage des cultures et la culture de paix.

Différents points d'ancrages sont identifiés au niveau des collectivités locales : jumelage, accords de coopération décentralisée sur des axes thématiques, partenariats divers). Le programme appuiera un état des lieux de la coopération décentralisée qui est requis par les acteurs locaux pour évaluer les actions communes avec les partenaires, cerner les enjeux, mesurer les difficultés, définir des axes pérennes. Les associations citoyennes de femmes, de jeunes et de migrants seront impliquées de façon active à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de coopération décentralisée. Les collectivités locales seront renforcées au plan méthodologique pour explorer toutes les opportunités offertes par la coopération décentralisée.

En outre, le programme entend favoriser la mise en relation des structures du Nord et du Sud, notamment par la coopération décentralisée et favoriser les échanges d'expériences, notamment par la participation à l'Alliance des Villes contre la pauvreté, au Programme de Développement municipal africain et aux échanges organisés par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) dont les co-présidents sont le maire de Johannesburg, le maire de Paris et le maire de Lima, ainsi que le Forum des Autorités Locales (FAL).

La démarche et les outils proposés permettront d'avoir une meilleure visibilité du champ d'action de la coopération dans les zones d'intervention du programme et à l'échelle internationale ; un site Web est mis en place au niveau des conseils régionaux pour aider à promouvoir des contacts au plan sous régional et international.

VI. Approches

Atout Sud développe une approche participative qui vise à lutter contre l'exclusion et réduire la pauvreté à partir de trois dimensions :

- une dimension politique, qui vise à promouvoir la citoyenneté et les valeurs démocratiques, et met le citoyen en responsabilité d'agir et de développer des initiatives profitables au développement de sa collectivité. Dans ce cadre, les citoyens doivent participer de façon effective à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques qui concernent leurs préoccupations et activités. Leur engagement constitue un préalable à la réussite de toute action et sert de gage à la pérennisation des actions entreprises par la collectivité. Cette approche crée un lien fort entre les acteurs à la base et les exécutifs locaux et renforce les pratiques de bonne gouvernance. Elle favorise également une appropriation citoyenne du développement qui permet d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du millénaire pour le développement.
- une dimension sociale visant à accroître le niveau d'infrastructures et d'équipements sociaux de base et la qualité de livraison des services indispensables au bien être des populations ; le programme contribuera à développer une synergie des moyens et ressources de la coopération décentralisation, des budgets locaux et des contributions des citoyens pour améliorer l'offre de services sociaux de base.
- une dimension économique visant à promouvoir le développement local et la création de richesses , à partir des savoirs faire et des ressources générées par la migration. Dans ce cadre, des actions significatives seront entreprises dans le cadre du codéveloppement pour la réalisation de projets d'investissements locaux aptes à développer les communautés d'origine et leurs familles. Cette approche sera capitalisée au profit des jeunes et des familles qui pourront trouver sur place des emplois et des revenus et démystifier l'émigration à tout vent.

La circulation de l'information, la mise en réseau d'activités, la multiplicité des partenariats entre les collectivités locales et les citoyens ,la coopération sud- sud et nord sud constituent des supports importants à la viabilisation des approches .

6 .1 Appui au développement des économies locales

Le programme compte initier une politique de développement économique local dans ses zones d'intervention, dans le cadre du projet mobilisation et valorisation de l'épargne des migrants sénégalais résidant en France. Un fonds régional de développement est envisagé et ses interventions porteront sur :

- ✓ un programme d'accès aux crédits des institutions financières
- ✓ la création de projets individuels et collectifs viables dans des secteurs prioritaires
- ✓ l'identification et le partage d'informations sur les opportunités d'investissement
- ✓ l'identification de partenaires techniques et financiers pour accompagner les projets des migrants et de leur famille.

Le résultat attendu est la création de conditions propices au développement économique des localités d'intervention devant favoriser la compétitivité économique, le développement de l'emploi et l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Dans ce cadre, le programme pourra valoriser l'étude ECOLOC réalisée par le programme de développement municipal (PDM) sur les économies locales des régions de Saint Louis (dont Matam) et Louga. Même si la phase pilote se situe principalement à Matam et sa région, il est aussi prévu dans cette période des actions dans la région de Saint Louis : accès aux services de base et approche culturelle et dans la région de Louga : accès aux activités génératrices de revenu et appui aux mouvements paysans.

6.2 Renforcement des capacités

Le programme entreprend un important volet de renforcement de capacités au profit des collectivités locales et des citoyens et en fonction des spécificités du programme qui porte sur la lutte contre la pauvreté et l'appropriation citoyenne des OMD. Ce volet recoupe de façon transversale l'ensemble des activités du programme.

La formation portera sur la culture de projets, l'animation d'équipe, le développement des capacités institutionnelles, la construction de partenariats, le suivi évaluation.

La formation de la société civile et le renforcement des collectivités locales doivent accompagner chaque phase du programme. Ces acteurs seront parties prenantes dans la formulation des objectifs et des modules de formation.

Des actions spécifiques seront déroulées pour un meilleur fonctionnement du comité de pilotage.

VII. Impacts sur les politiques nationales et capitalisation des expériences

Les impacts du projet dans une perspective plus globale consistent à vérifier l'apport du programme sur les objectifs de bonne gouvernance, le niveau d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, la valeur ajoutée du programme sur les économies locales..

L'établissement de la situation de référence est donc une condition nécessaire pour l'évaluation d'impact. Les indicateurs pour lesquels, une étude sera nécessaire pour établir la situation de référence feront l'objet d'une étude harmonisée avec les programmes et ONG qui interviennent dans les mêmes régions que Atout Sud.

Des études de capitalisation seront réalisées en partenariat avec l'université de Saint Louis dans le cadre d'une convention de recherche –action ; les modalités du partenariat seront définies entre Atout Sud et Les autorités académiques.

VIII. Cadre institutionnel et arrangements pour la mise en œuvre

Le cadre institutionnel proposé vise à répondre aux préoccupations suivantes :

- créer un lieu de concertation entre l'Etat, les collectivités locales et les populations afin de construire à terme des projets communs à partir des opportunités offertes par la coopération décentralisées et le co-développement notamment ;
- accompagner la décentralisation en encourageant un développement de la culture citoyenne, une promotion des initiatives communautaires et individuelles, ainsi que la bonne gouvernance.

8.1 Dispositif de mise en œuvre (schéma institutionnel)

- au niveau coordination

Le Ministère de la Femme et de la Famille assure la comaitrise du programme et sa tutelle. Il préside de droit le comité de pilotage. La présidence effective du comité est assurée par le coordinateur de la cellule de suivi des programmes de lutte contre la pauvreté.

Le comité de pilotage créé a pour objet de définir les grandes orientations du programme, d'en suivre la réalisation et de décider des éventuelles réorientations.

Le comité se réunit au moins deux fois par an et sera consulté sur

- les programmes et budget de financement
- les rapports d'activité de l'ONG Atout Sud
- les rapports des missions externes d'appui , de suivi et des audits.

Il pourra émettre toutes les recommandations susceptibles de contribuer au bon déroulement du programme. Pour cela, il devra s'intéresser à la vie du projet à travers l'organisation de visites de terrain et participer aux différents ateliers de partage, d'échange et de capitalisation qui seront organisés.

Les textes constitutifs et les modalités de fonctionnement feront l'objet d'une concertation avec tous les partenaires..

Dans ce cadre, Atout Sud envisage d'appuyer la cellule de suivi et de coordination des programmes de lutte contre la pauvreté pour l'accomplissement des activités et missions qui interfèrent à la vie du programme.

- au niveau opérationnel

La maîtrise d'ouvrage du programme est assurée par Atout Sud dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de la Femme et de la Famille, les collectivités locales , la société civile, les partenaires au développement.

L'ONG Atout Sud s'engage à mettre en place une équipe de projet et à assurer la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions du programme, relativement aux domaines d'intervention spécifiés : Femmes et citoyenneté, co-développement, solidarité intercommunale ; elle s'engage également à élaborer un manuel de procédures pour une gestion opérationnelle du programme et un système de suivi évaluation.

8.2 Expérimentation d'une phase pilote

Atout Sud propose deux séquences dans la mise en œuvre du Projet :

- ✓ Une phase pilote dans le région de Matam avec un appui plus concentré sur les zones les plus pauvres.
- ✓ Une phase d'extension au profit des autres régions d'intervention.

La phase pilote couvre une période de 24 mois sur la durée globale du projet prévue pour cinq ans.

a) La phase de pilote

La phase pilote du projet cible principalement les communes et communautés rurales de la région de Matam. Cette région présente des opportunités intéressantes pour expérimenter les approches et démarches novatrices que Atout Sud compte mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté, améliorer la gouvernance locale et promouvoir une citoyenneté nouvelle.

Ce choix se justifie pour plusieurs raisons : Matam est une collectivité locale de création récente, pauvre et dépourvue d'infrastructures de base ; c'est aussi une région historique d'émigration, ce qui permettra d'expérimenter des projets de co-développement ; l'adoption d'un nouveau statut régional et l'émergence de nouvelles collectivités par la décentralisation administrative favorisent une approche plus systématique de la coopération décentralisée qui pendant longtemps est assumée par les associations de ressortissants et circonscrites à des aides ponctuelles de l'extérieur. Depuis seize (16) mois, les migrants de Matam et de sa région sont en relation régulière avec Atout – sud, l'ambassadeur Connan chargé du co-développement, le conseil de l'europe

Cette première phase permet :

- d'installer l'équipe du projet et de rendre ses activités opérationnelles ;
- d'initier la phase de diagnostic et de planification des activités de développement, à travers une réalisation, actualisation ou capitalisation des études et des instruments de planification et de programmation : plans locaux de développement, plans d'investissement locaux, plans d'investissement annuel, budgets locaux.
- de cofinancer la réalisation d'un premier cycle d'investissements dans le domaine des services sociaux de base où le déficit est réel.
- de construire un partenariat avec les institutions locales de microfinance en vue d'appuyer les initiatives locales notamment au profit des migrants ainsi que des femmes et jeunes qui sont les plus exposés à la pauvreté.

- de mobiliser des partenaires et des opérateurs publics ou privés du Nord pour réaliser des projets pilotes de coopération décentralisée, notamment des chantiers école pour les infrastructures, et des projets socioéconomiques à forte valeur ajoutée locale au profit des migrants dans le cadre du co-développement.

Cette première phase est mise à profit pour appuyer de façon ponctuelle à partir de la deuxième année du programme les acteurs identifiés dans la zone d'extension notamment le soutien aux associations des jeunes de Balacoss et de Sor Diagne à Saint Louis. Ces associations peuvent bénéficier d'un appui méthodologique ponctuel du programme pour construire des partenariats et réaliser une étude de projet pilote. Elles peuvent dans le cadre des échanges d'expérience entre acteurs locaux être invitées à participer aux ateliers de renforcement de capacités et de capitalisation initiés par le programme dans la région de Matam.

b) La deuxième phase (expansion de l'expérience)

La deuxième phase permettra d'étendre et de rendre opérationnelle le programme au niveau des régions de St Louis, Louga, Diourbel, Ziguinchor ; sa durée est prévue pour trois ans.

Cette phase de croisière permettra

- ✓ de capitaliser les outils, méthodes, savoir-faire expérimentés dans la phase pilote ;
- ✓ d'affiner les stratégies et approches développées initialement afin de
- ✓ construire des projets plus performants
- ✓ de poursuivre la réalisation du programme dans les axes définis et sur la base des fiches projets qui seront traduits en plan d'action spécifique (voir annexe fiches Louga, Diourbel, Saint Louis).
- ✓ d'organiser en rapport avec les partenaires la relève locale du programme.

Les collectivités locales des villes concernées ainsi que les opérateurs stratégiques seront associés à la démarche par souci de cohérence et de complémentarité : par exemple Lille-Saint Louis, GRDR à Louga ou Millau en France.

8.3 Responsabilités des parties contractantes

Responsabilités du Ministère de la Femme et de la Famille

Le Ministère de la Femme et de la Famille , partenaire du programme, a la responsabilité d' assurer sa cohérence du programme avec les objectifs définis dans le DRSP et les engagements du Sénégal sur les OMD.

Il devra en outre appuyer le programme dans son fonctionnement et la mise en œuvre des activités.

Les modalités seront définies par la convention de partenariat.

Responsabilités de Atout Sud

Elle a la responsabilité de rendre opérationnel le programme, et devra assurer suivant une démarche participative et responsabilisante les taches suivantes :

- ✓ concevoir et mettre en place sur l'ensemble du projet un processus participatif de diagnostic et de planification des activités ; cette action implique une réalisation ou réactualisation des plans locaux de développement et des plans locaux d'investissement avec un accent particulier sur les femmes, les jeunes et les migrants ;
- ✓ organiser et impulser des cadres de concertation impliquant les différentes catégories du champ social d'intervention (élus, OCB, ONG, opérateurs privés, autres sociétés civiles) en rapport avec les collectivités locales. Ces cadres constituent des lieux majeurs d'expression et contribueront à renforcer les dynamiques locales, à améliorer les performances de la société civile , à promouvoir et à renforcer la démocratie locale ;
- ✓ concevoir et mettre en œuvre une stratégie et des plans d'information, de formation et de communication impliquant en amont et en aval les acteurs bénéficiaires ; ces instruments sont des supports indispensables à la promotion d'une culture citoyenne et démocratique et à la réussite de tout projet;
- ✓ appuyer la réalisation des études et projets d'infrastructures et d'investissement économique retenus dans le cadre des activités de planification participative ; ces projets devront autant que possible être réalisés dans une approche de co-développement et de coopération décentralisée en privilégiant le rôle des femmes. Les études relèvent directement de la responsabilité de Atout Sud qui peut contractualiser avec des bureaux d'études ou des ONG pour leur élaboration.

- ✓ promouvoir, appuyer ou dynamiser selon le cas des partenariats , réseaux ou activités de coopération décentralisée et de co-développement ; ces activités devront impliquer fortement les collectivités locales, les associations de migrants, les femmes et les jeunes. La mise en réseau peut s'opérer sur une base géographique, thématique ou professionnelle ;
- ✓ mettre en relation des ONG du Nord et du Sud dans le cadre de la coopération décentralisée.
- ✓ renforcer la synergie d'action entre les ONG étrangères et les ONG nationales intervenant au Sénégal
- ✓ mobiliser des financements via la coopération décentralisée en vue d'accompagner la réalisation de projets qui seront construits par les acteurs en relation sur la base d'un partenariat ouvert à l'innovation en termes d'approches, d'outils et de savoir faire ;
- ✓ appuyer la gestion financière du programme conformément au manuel de procédure approuvé par le comité de pilotage et les bailleurs de fonds du programme.

Ces différentes tâches seront spécifiées dans un plan d'opération qui sera validé par les parties cocontractantes avant le démarrage du programme.

Dans la mise en œuvre des activités, Atout Sud entend impliquer les collectivités locales des zones d'intervention sur les aspects suivants :

- planification et programmation des activités impliquant leurs compétences légales ;
- organisation des cadres de concertation et comités de suivi en impliquant les organisations représentatives de la société civile.
- mobilisation des contreparties financières nécessaires à la mise en œuvre des activités et à la réalisation des services sociaux de base ou de tout autre investissement d'intérêt collectif .La contribution financière proviendra des ressources fiscales de la collectivité et des ressources financières supplémentaires mobilisées par la collectivité, notamment du Fonds d'équipement des collectivités locales et de la coopération décentralisée ;
- supervision des activités du comité local d'octroi des fonds d'appui aux initiatives locales dont les contributions seront assurées par les bénéficiaires directs qui le cas échéant peuvent bénéficier du soutien de la collectivité locale.

Atout Sud suggère la signature de conventions ou protocoles entre toutes les parties contractantes, notamment avec les collectivités locales d'intervention, ainsi qu'avec tout autre opérateur (ONG ou projet) ayant un rôle important dans la mise en œuvre du programme.

Responsabilités des partenaires au développement

Les partenaires au développement devront contribuer au financement du programme et veiller au contrôle qualité des opérations et activités entreprises par les maîtres d'ouvrages. Les responsabilités spécifiques à chaque partenaire seront déterminées dans la convention de financement qui sera signée par les différents partenaires.

IX. Les hypothèses de base et les risques

9.1 Hypothèses de base

- L'Etat a une volonté affirmée de soutenir le programme et d'appuyer ses objectifs qui visent la promotion d'une bonne gouvernance et l'émergence d'une culture citoyenne.
- Les collectivités locales sont ouvertes à la philosophie du programme qui vise à mieux responsabiliser les associations citoyennes dans la gestion du développement local et dans la lutte contre la pauvreté et collaborent effectivement à sa réussite.
- La société civile notamment l'association de femmes, de jeunes et de migrants sont bien informées et bien préparées à assumer leur rôle et leurs responsabilités dans le programme.
- Les partenaires de la coopération sont disposés à soutenir les objectifs décentralisés du programme dans le domaine du co-développement et de la coopération décentralisée en acceptant de déléguer une partie de leurs responsabilités à l'opérateur qui en assure le suivi en relation avec les autres acteurs.

9.2 les risques et leur gestion

- la non disponibilité à temps des ressources financières nécessaires au bon fonctionnement du programme.
- Les faibles ressources financières des collectivités locales pour accompagner la réalisation des infrastructures de base (faible niveau de transferts du centre, et 70 % des recettes locales destinées aux frais de fonctionnement et personnel);

- les ressources humaines et techniques limitées au niveau des collectivités locales et de la société civile, peu capables d'assurer une réponse appropriée à l'innovation et au changement;
- la faible appropriation du processus de décentralisation par les populations et les conseillers ruraux plus enclins à faire de la politique que du développement ;
- la relative faiblesse des espaces de dialogue entre les élus locaux et la société civile
- le très faible accès des femmes et des jeunes aux instances de décision.

Pour minimiser ces risques, ATOUT SUD suggère de mener avec le Ministère de la Femme et de la Famille un certain nombre de rencontres envers les partenaires au développement, les collectivités locales, et la société civile. Ces rencontres devront être mises à profit par le Ministère de la Femme et de la Famille pour réaffirmer l'intérêt du gouvernement sur ce programme et insister sur ses aspects novateurs et son impact réel contre la pauvreté ;

Un travail d'information et de communication sera entrepris envers les collectivités locales et les associations de la société civile sur les véritables enjeux du programme et leurs responsabilités dans le développement social et humain des communautés.

Des réunions seront tenues avec les exécutifs locaux des zones d'intervention ciblées à toutes les phases de l'évolution du programme et leurs engagements seront déterminés librement en présence de l'Union des Associations d'Élus Locaux (UAEL).

Le programme prévoit de pallier à l'insuffisance des capacités locales par des stratégies appropriées de formation et d'assistance technique au plan de la mise en œuvre opérationnelle des projets.

X Stratégies de relève nationale et de pérennisation

ATOUT SUD vise à travers ce programme à créer les conditions d'une démarche pérenne d'autopromotion du développement local par les élus locaux et leurs mandataires

La participation à la matrice d'intervention permettra la prise en charge progressive des besoins exprimés par les collectivités locales et les associations de la société civile.

Cette démarche s'articule autour des axes suivants :

- un partage régulier des activités et des résultats du programme avec la cellule de coordination des programmes de lutte contre la pauvreté, les structures centrales de l'Etat membres du comité de pilotage et les cadres de concertation qui regroupent les services techniques déconcentrés de l'Etat qui appuient la mise en œuvre du programme, les ONG, les exécutifs locaux et les associations faïtières de la société civile.

- le renforcement des capacités techniques d'exercice de la maîtrise d'ouvrage locale par des formations et une implication effective des collectivités locales et l'ARD (agence régionale de développement) dans la mise en œuvre opérationnelle du programme. Ce dispositif institutionnel et technique, commun aux trois niveaux de collectivités, a pour mission principale d'accompagner les collectivités locales dans l'exercice de leur maîtrise d'ouvrage,

- de favoriser une relation directe entre les collectivités locales et les partenaires au développement et d'appuyer par la négociation la signature de protocoles d'accord et/ou de conventions entre eux ; cette approche permettra de prolonger des financements au-delà de la durée du programme.

Atout sud propose d'expérimenter à l'instar du PADMIR un dispositif institutionnel et technique au niveau de la zone pilote ; ce dispositif pourrait s'appeler la maison du développement local (MDL) ; il s'agit d'un espace de convergence et de représentation des acteurs locaux qui pourront assurer la pérennité du programme ainsi que de toute autre activité initiée dans les localités d'intervention.

La Maison du développement local pourrait structurer son appui autour des missions suivantes :

- ✓ centre de services, d'appui conseil et d'information des acteurs locaux,
- ✓ mutualisation des initiatives et promotion du développement économique local,
- ✓ intermédiation financière de proximité auprès des partenaires au développement,
- ✓ promotion de l'intercommunalité à travers un développement d'outils et d'instruments pratiques de mise en œuvre,
- ✓ mise en place d'instruments de suivi de la gestion des collectivités locales pour une meilleure prise de décision (base de données, observatoires...).

Ce dispositif peut servir de point focal à l'Agence régionale de développement et aux éventuels programmes et projets qui interviendront dans la zone ; il pourra servir de réceptacle à différents projets et capitaliser leurs expériences.

Une réflexion concertée sera entreprise au fur et à mesure pour pérenniser son fonctionnement.

XI. Suivi évaluation

Le cadre de suivi évaluation s'appuie sur les objectifs, résultats et activités présentés dans le cadre logique du programme.

11.1 Suivi

Le suivi est une modalité interne au programme et s'articule principalement au plan d'opérations proposé.

Le suivi est réalisé sur la base des rapports d'activité fournis mensuellement par les associations partenaires du programme sur les activités du programme. L'équipe technique mise en place par l'opérateur produira des rapports d'activité trimestriels ainsi qu'un rapport annuel d'exécution technique et financière.

Une concertation sera établie avec le PAREP et les autres programmes pour collecter les mêmes indicateurs et harmoniser les approches, en vue de mettre en place une base de données utile à tous.

Les informations collectées sur la base de données permettront de réaliser des études pour mesurer les performances et résultats du programme, par la comparaison des résultats aux objectifs (indicateurs d'efficacité) ainsi que des études d'impact socio économiques (indicateurs d'impact) et d'exercices d'auto évaluation (indicateurs d'opinion).

11.2 Evaluation

L'évaluation est un processus qui fait appel le plus souvent à des observateurs extérieurs. Des bureaux d'études et cabinets d'audits seront commandités pour des missions de supervision à mi parcours et en fin de programme.

Une évaluation sera organisée par le maître d'ouvrage en relation avec l'opérateur sur la phase pilote du programme. Après cette phase, une évaluation annuelle sera faite ainsi qu'une évaluation finale de fin d'opération.

Toutefois, en raison du caractère participatif et innovant de la démarche, le programme réalisera un atelier d'autoévaluation la fin de chaque année. S'appuyant sur les résultats du suivi, l'autoévaluation consistera entre autres :

- à identifier les facteurs de succès
- à identifier les facteurs de blocage
- à apprécier le niveau d'appropriation du programme, à travers une réflexion partagée sur les aspects techniques, organisationnels et financiers du programme.

Une étude de capitalisation sera entreprise par un bureau extérieur sur le programme.

11.3 La recherche –action

Atout Sud envisage d'impliquer l'Université de Saint Louis et l'Ecole Nationale d'économie appliquée ou tout autre organisme intéressé dans la mise en œuvre des activités du programme, pour l'identification de sujets de recherches ou d'études ponctuelles, dont les résultats représenteraient la contribution concrète du programme à l'élaboration de la politique de lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance locale, l'approche genre et développement.

Les résultats d'études et de recherches seront restitués et partagés à l'occasion de séminaires ou d'ateliers.

Cette dimension spécifique du programme devra faire l'objet d'un partenariat avec les agences de développement et de recherche (CRDI, CODESRIA) ou tout autre organisme qui s'intéresse aux problématiques susmentionnées(ex FNUAP et UNIFEM pour la question genre et développement)..

XII Plan d'opération du programme

Le programme est prévu sur cinq ans, dont la première phase (pilote) qui couvre deux ans et une phase d'extension.

La phase pilote permettra d'installer le programme et de démarrer les premières actions indispensables à son opérationnalisation.

- prise de contact avec les autorités locales et les populations des zones d'intervention,
- installation de l'équipe technique et des moyens logistiques de travail.
- la constitution du comité de pilotage
- l'approbation du manuel de procédures
- l'approvisionnement des comptes du projet pour une première tranche de démarrage.

Le travail d'installation devra être réalisé au plus tard dans les quatre (4) mois qui suivent la signature du contrat d'opérateur. Le lancement effectif des premières actions de terrain pourrait débuter, notamment les actions de sensibilisation des élus locaux et des acteurs communautaires et la valorisation des plans locaux de développement existants. Ensuite le travail de planification locale sera entrepris pour les localités qui n'ont pas encore de PLD.

Le programme pourra démarrer ses investissements au plus tard dans les six premiers mois.

L'évaluation de la phase pilote devrait permettre d'avoir une meilleure gestion de la phase d'extension

Un plan d'opération est proposé en annexe du document

XIII. Coût du financement

Le coût global du financement devrait tourner autour de 2 milliards sept cent millions de FCA soit à peu plus de Cinq millions de \$ américains pour l'investissement et l'assistance technique.

Le Programme des Nations Unies et Atout Sud seront les principaux partenaires du gouvernement dans le cadre de ce programme dont la France et d'autres pays européens prendront une large part dans la mise en œuvre et le suivi des activités.

Apports de ATOUT SUD et du PNUD

ATOUT SUD s'engage à mobiliser les financements relatifs aux composantes stratégiques du programme en cofinancement avec ses partenaires pour un montant de un million de dollars.

La contribution attendue du PNUD est de deux millions de \$ et concerne principalement le volet ressources humaines, expertise ; sa participation est nécessaire pour le cofinancement des infrastructures de base.

La contribution des autres bailleurs d'élèveraient à environ 2,5 millions de \$

Pour plus d'exhaustivité, une mission de terrain devra repréciser les besoins des composantes du fait de la dynamique locale de programmation.

Toutefois la mission de formulation sur la base des travaux de terrain, a évalué les coûts des différentes composantes du programme.

TABLEAU 1

PROGRAMME ATOUT SUD / PNUD

COMPOSANTES	TOTAL	ATOUT SUD	PNUD	AUTRES
AXE FEMMES CITOYENNETE GENRE	300 000 000	200 000 000	0	100 000 000
AXE CODEVELOPPEME NT	300 000 000	200 000 000	0	100 000 000
AXE SOLIDARITE INTERCOMMUNA LE	200 000 000	100 000 000	0	100 000 000
	1000000000	0	200 000 000	
AXE INFRASTRUCTUR ES				800 000 000
	200 000 000	0	200 000 000	
AXE RENFORCEMENT CAPACITE				0
	500 000 000	0	500 000 000	
AXES FONCTIONNEMEN T				0
	100 000 000	0	100 000 000	

CONSULTANTS INTERNATIONAUX	100 000 000	0	0	100 000 000
SUIVI EVALUATION				
TOTAL GENERAL	2 Milliards 700 Millions CFA	500 Millions CFA	1 Milliard CFA	1,2 Milliard CFA

N.B :
TABLEAU II

PROGRAMME ATOUT SUD / PNUD

CONTRIBUTION ATOUT SUD

COMPOSANTES	COÛT TOTAL
FEMMES ET CTOYENNETE	200 000 000
CODEVELOPPEMENT	200 000 000
SOLIDARITE INTERCOMMUNALE	100 000 000
FRAIS D' AGENCE (7%)	35 000 000
TOTAL	535 000 000

TABLEAU III.**PROGRAMME ATOUT SUD/ PNUD/MFFDS****CONTRIBUTION PNUD**

COMPOSANTES	COÛT TOTAL
CONSULTANTS INTERNATIONAUX	100 000 000
PERSONNEL DE PROJET	300 000 000
RENFORCEMENT DE CAPACITES	200 000 000
MATERIEL	100 000 000
FONCTIONNEMENT	100 000 000
COFINANCEMENT INFRASTRUCTURES	200 000 000
TOTAL	1 000 000 000

TABLEAU N° IV**PROGRAMME ATOUT SUD / PNUD****CONTRIBUTIONS AUTRES (France, et autres Pays U.E)**

COMPOSANTES	COÛT TOTAL
INFRASTRUCTURES	800 000 000
FEMMES ET CITOYENNETE	100 000 000
CODEVELOPPEMENT	100 000 000
SOLIDARITE INTERCOMMUNALE	100 000 000
SYSTEME DE SUIVI EVALUTION	100 000 000
TOTAL	1200 000 000

XIV. Annexes

- plan d'opération
- notes de mission

Activités	An 1	An 2
1. Installation de l'équipe de coordination et état des lieux	Mois 1	
2. Installation du comité de pilotage	Mois 1	
3. lancement des activités de sensibilisation et d'information	Mois 2	
4. Elaboration du manuel de procédures	Mois 3	
Mise en œuvre du diagnostic participatif et organisation des cadres de concertation	Mois 3	
5. Elaboration, actualisation des PLD , PIL et définition des actions prioritaires	Mois 3 – 5	
6. Etude des projets prioritaires	Mois 5- 7	Mois 3-5
7. Mise en place des lignes de financement mutualiste	Mois 5- 12	continu
8. Appui à la mise en œuvre des activités femme et citoyenneté	Mois 5 -12	Continu
9. Appui à la mise en oeuvre des activités codéveloppement	Mois 5 -12	continu
10. Appui à la mise en œuvre des projets de solidarités intercommunales	Mois 5-12	Continu
11. Ateliers de formation et d'échanges	Mois 3-12	Continu
12. Appui au suivi et mise en place de l'observatoire	Mois 8-12	Continu
13. Production de rapports semestriels	Mois 6 , mois11	Mois 4, 10
14. Production de rapports annuels	Mois 12	Mois 11
15. Ateliers de capitalisation	Mois 6, mois 12	Mois 6, mois12
16 .Evaluation à mi parcours	Mois 12	
17. Evaluation finale		Mois 12